

prouvée par le Parlement du Canada. C'est cette tradition qui en jeu.

J'ai écouté le chef de l'opposition avec intérêt et je suis d'accord avec presque tout ce qu'il a dit, mais j'ai remarqué qu'il a déclaré que ce qui était bon pour l'un l'était aussi pour l'autre. Il citait alors les conservateurs qui critiquaient autrefois des actes semblables. Il a évidemment omis de dire que les actes critiqués par les conservateurs étaient commis par le gouvernement libéral qui agissait exactement comme les conservateurs aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, en fait, avec le temps, les gouvernements se sont mis à privilégier ce genre de publicité justificative; or le Nouveau Parti démocratique s'était opposé à l'initiative prise en ce sens par un gouvernement libéral en 1980, à l'issue d'un certain référendum qui avait été tenu au Québec; d'ailleurs, le chef de l'opposition de l'époque, le député de Yellowhead, de même que le gouvernement du jour et le Nouveau Parti démocratique avaient défendu la cause du fédéralisme dans ce référendum. Nous pensions à l'époque qu'il convenait d'éviter de financer avec les fonds publics et avant que le Parlement du Canada ne l'ait avalisée toute publicité préconisant une certaine politique, même si c'était une politique à laquelle nous souscrivions. C'est ce que nous avons soutenu en 1980 et nous le maintenons aujourd'hui. J'aurais simplement souhaité que les libéraux soient un peu plus conséquents.

M. Simmons: Je ne supporte pas d'entendre de tels propos.

M. Broadbent: Non, les libéraux ne le supportent pas. La vérité les blesse. Ils ont de gros problèmes à cet égard.

M. Simmons: Qu'en savez-vous?

M. Broadbent: Monsieur le Président, en fait, non seulement le gouvernement a agi cet été dans le plus grand mépris du Parlement, en annonçant que les changements entreraient en vigueur en 1991, mais il a même énuméré dans sa publicité toute une série de changements et donné des éléments qui n'ont strictement rien à voir avec ce qui figure dans les documents publiés cet été pour expliquer l'augmentation de 9 p. 100.

Je voudrais aborder la question de la légitimité de cette initiative sur le plan de la procédure parlementaire, que

Question de privilège

le gouvernement néglige de respecter, et, dans ce contexte, parler de la nature trompeuse des annonces publicitaires comme telles en ce qui concerne les intentions du gouvernement à propos de cette taxe de 9 p. 100. L'annonce est remplie de déclarations erronées, pour désigner dans des termes qui ne soient pas antiparlementaires, ce qu'à l'extérieur de la Chambre, des gens ordinaires qualifieraient de mensonges. L'annonce est trompeuse.

• (1150)

Il y est dit notamment que les changements qui entreront en vigueur au début de 1991 viendront en aide aux Canadiens à faible revenu. Dans la réalité cependant, l'introduction de cette taxe de 9 p. 100 pénalisera davantage quelque 300 000 familles canadiennes vivant sous le seuil de la pauvreté. Par les déclarations de son annonce, le gouvernement trompe la population.

M. Oberle: Soyez honnête!

M. Broadbent: Moi, je suis honnête, et le ministre devrait l'être aussi. Il devrait lire attentivement ces annonces, prendre connaissance des points de vue exprimés devant le comité parlementaire par les groupes d'intérêt qui ne sont pas partisans des partis d'opposition. Il pourrait alors découvrir les véritables enjeux de son projet.

Il est en soi répréhensible que le gouvernement dépense des deniers publics avant que le Parlement se soit prononcé sur la question d'orientation en cause, qu'il s'agisse d'une taxe ou d'autre chose, mais en plus, en l'occurrence, le gouvernement, après l'avoir fait, a accepté la proposition des partis d'opposition de tenir des audiences à l'extérieur d'Ottawa et même, de télédiffuser ces audiences pour que l'opinion des Canadiens soit connue. Si tous les changements détaillés énumérés dans les annonces du gouvernement surviennent, à quoi, dites-le nous, peuvent bien servir des audiences?

Vaut-il la peine, en ce cas, de demander l'avis de la population canadienne? Il a été décidé que le comité se rendrait dans huit provinces ainsi qu'à Whitehorse. Le fait que ces annonces paraissent avant que le Parlement ait accepté constitue indéniablement un outrage au Parlement. Qui plus est, il s'agit également d'un outrage envers la population du Canada puisque le gouvernement affirme qu'il tiendra des audiences partout au Canada, mais n'accorde pas la moindre attention à ce que les Canadiens ont à dire.